

Contrat obsèques

La sérénité pour vous et vos proches

Il s'agit d'un contrat souscrit par une personne, de son vivant. Le contrat obsèques permet :

- de régler les différents frais d'obsèques,
- d'entreprendre les démarches administratives nécessaires : Etat Civil, Organismes sociaux ...
- de rédiger un avis dans la presse,
- d'organiser les funérailles.

Le devis pour le contrat obsèques sera réalisé sous 24 heures si il concerne une concession située dans les limites de la CUB.

Au-delà des limites de la CUB, il faudra compter 48 heures.

Le devis d'un contrat d'obsèques est gratuit et sans obligation d'engagement.

